

a) *Fonds des Nations Unies pour les réfugiés*

Ce fonds relève du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont le siège est à Genève. Le Haut-Commissaire, de son côté, reçoit ses instructions du Comité exécutif du Fonds, composé de représentants de pays membres de l'ONU. Le Fonds avait été chargé de mettre en œuvre un programme de quatre ans qui a pris fin le 31 décembre 1958, date prévue pour la liquidation du Fonds. Certains de ses projets sont encore en cours d'exécution, cependant. En vertu de son mandat, le Fonds faisait porter son activité principalement sur les groupes de réfugiés suivants :

- 1) Réfugiés européens qui ont fui leur patrie ou ne peuvent y retourner, craignant à juste titre la persécution politique. Ces réfugiés sont pour la plupart en Autriche, en Italie, en Grèce et en Allemagne, mais un certain nombre se trouvent au Moyen-Orient.
- 2) Réfugiés européens en Extrême-Orient. Leur réinstallation incombe au Haut-Commissariat et au Comité intergouvernemental des migrations européennes.
- 3) Les réfugiés de Chine à Hong-Kong ne relèvent pas du Haut-Commissariat; celui-ci peut cependant les faire bénéficier de ses bons offices. Le Gouvernement de Hong-Kong est responsable au premier chef de ce groupe d'environ un million de réfugiés.
- 4) Les réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc ne relèvent pas, estime-t-on du Haut-Commissariat. L'Assemblée générale a autorisé celui-ci toutefois à poursuivre ses efforts pour encourager l'aide à ces réfugiés dont le nombre s'élèverait à environ 180,000.

b) *Le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat*

La fin de 1958 approchant, il devint évident que le problème des réfugiés ne serait pas réglé lorsque le mandat du Fonds prendrait fin. Aussi l'Assemblée générale donna ordre au Comité exécutif du Fonds de se dissoudre à la date prescrite, mais prit une disposition en vue de former le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissariat, auquel furent ultérieurement élus 25 États membres, y compris le Canada. Le président de ce Comité pour 1959 est M. M. H. Wershof, représentant permanent du Canada en Europe auprès des Nations Unies. Ce Comité guide le Haut-Commissaire dans l'accomplissement de fonctions semblables à celles dont il avait été chargé antérieurement, et dans la liquidation du Fonds des réfugiés. Le Haut-Commissaire continue de faire rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

c) *Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*

Complètement distinct, ne relevant pas du Haut-Commissariat, cet organisme a été mis sur pied après la guerre entre Israël et les pays arabes pour venir en aide aux Arabes, au nombre d'environ un million, qui avaient fui Israël et s'étaient réfugiés en Jordanie, en Syrie et en Égypte (les deux pays qui constituent maintenant la République Arabe Unie), dans l'enclave de Gaza et au Liban. L'Office a